

## Téléphonie Mobile

### Fiche de synthèse Charte 2021

#### Informations générales :

Opérateur	<b>SFR</b>	Arrdt	<b>7<sup>ème</sup></b>
Nom de site	CODET	Numéro	7510041094
Adresse du site	<b>13, avenue Bosquet</b>	Hauteur	R+8 (28m)
Bailleur de l'immeuble	<b>Privé</b>	Destination	Habitations
Type d'installation	<b>Nouveau site 3G/4G/5G et partage de la fréquence de 2100MHz (4G/5G)</b>		
Complément d'info	6 antennes sur 3 azimuts		
Dossier soumis à Déclaration Préalable ou Permis de Construire ?			Oui (DP)

#### Calendrier de suivi du dossier

Date d'enregistrement au Département Téléphonie Mobile (J)	<b>14/05/2025</b>
Date d'envoi de la fiche de synthèse à la Mairie d'arrondissement	<b>19/05/2025</b>
Date limite de réponse de la Mairie d'arrondissement (J+2 mois)	<b>14/07/2025</b>

#### Objet de la demande

Motivation de l'opérateur	L'opérateur prévoit d'installer un nouveau site antennaire sur ce secteur pour permettre de disposer d'un réseau de qualité sur une zone jusqu'alors mal couverte et/ou permettre de continuer à téléphoner ou naviguer sur internet tout en évitant la saturation des réseaux, conformément à ses obligations règlementaires.		
Détail du projet	Ajout de 3 antennes pour la fréquence 3500MHz (5G) et ajout de 3 antennes pour les fréquences, 700MHz, 800MHz, 1800MHz, 2600MHz (3G/4G), avec partage de la fréquence 2100MHz en 4G/5G, orientées vers les azimuts 100°, 190° et 320°.		
Distance des ouvrants	Portes à 7 et 10m, trappe à 6m, fenêtres à 7 et 10m des antennes	Vis-à-vis (25m)	Néant
Estimation	<b>3G/4G/5G (2100):</b> 100° <1V/m - 190° <4V/m - 320° <4V/m <b>5G (3500) :</b> 100° <2V/m - 190° <4V/m - 320° <4V/m		
Hauteur (HMA) des antennes 5G	3G/4G/5G : 30.65m pour les antennes à faisceaux fixes <b>5G: 31.62m pour les antennes à faisceaux orientables</b>		

#### Incidence visuelle

Description des antennes et intégration paysagère	Ce projet consiste à déployer 3 antennes à faisceaux fixes pour la 3G/4G/5G NR2100 et 3 antennes à faisceaux orientables pour la 5G NR3500.
Zone technique	Mise en place d'une zone technique au niveau de la terrasse.

**Date :**

#### Avis de la Mairie d'arrondissement concernée :

Avis Mairie d'arrondissement :	Favorable	<input type="checkbox"/>
	Défavorable	<input type="checkbox"/>
	Ne se prononce pas	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	

Carte du site au regard des établissements particuliers dans un rayon de 100m autour des antennes



Nom et type	Adresse	Hauteur	Situé dans le lobe principal de l'antenne émettrice* (Oui / Non)	Distance / antenne la plus proche	Estimation du niveau maximum de champ reçu, en V/m
Groupe scolaire l'Alma	12 Avenue Bosquet 75007 Paris	16.5m	OUI	45	2,48

Carte du site au regard des hauteurs d'immeubles dans un rayon de 25m autour des antennes



## Simulation et conformité au seuil de la Charte en 3G/4G/5G (2100 MHz) - Faisceau fixe

❖ **Exposition par antennes à faisceau fixe**

Le niveau maximal d'exposition simulé à 1,5 m de hauteur est compris entre 1 et 2 V/m

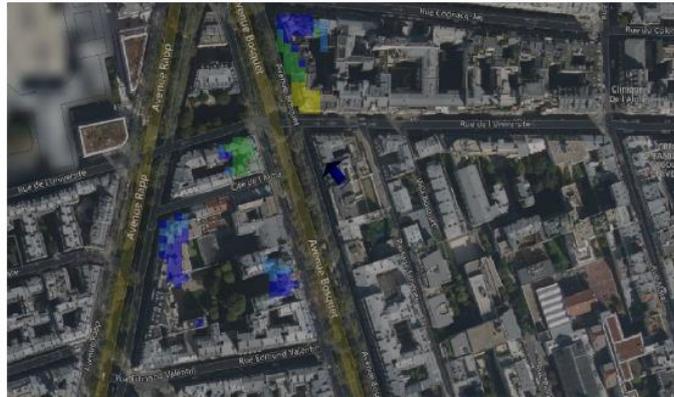
Les simulations en espace libre indiquent les niveaux maximums suivants par antenne à faisceau fixe:

	Azimut 100°	Azimut 190°	Azimut 320°
Niveau Maximal	entre 0 et 1 V/m	entre 3 et 4 V/m	entre 3 et 4 V/m
Hauteur	24.5 m	26.5 m	28.5 m

**SIMULATION CONFORME AU SEUIL DE LA CHARTE**

v. Azimut 320°: antennes fixes

Pour les antennes à faisceau fixe orientées dans l'azimut 320°, le niveau maximal calculé est compris entre 3 et 4 V/m . La hauteur correspondante est de 28.5 m .



## Simulation et conformité au seuil de la Charte pour le 3500MHz (5G) - Faisceaux orientables

❖ **Exposition par antennes à faisceaux orientables**

Le niveau maximal d'exposition simulé à 1,5 m de hauteur est compris entre 1 et 2 V/m .

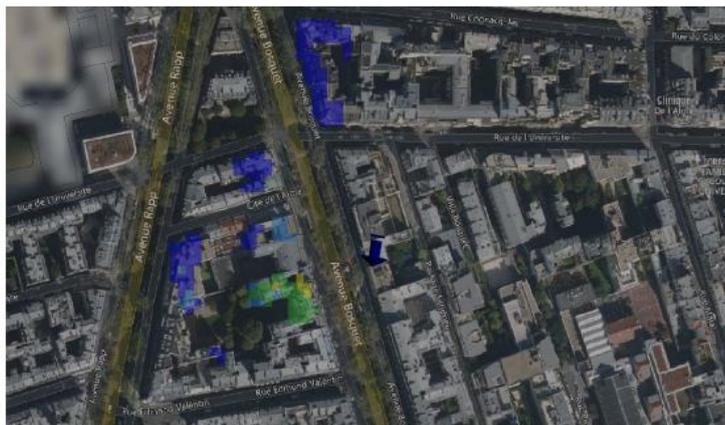
Les simulations en espace libre indiquent les niveaux maximums suivants par antenne à faisceaux orientables:

	Azimut 100°	Azimut 190°	Azimut 320°
Niveau Maximal	entre 1 et 2 V/m	entre 3 et 4 V/m	entre 3 et 4 V/m
Hauteur	29.5 m	26.5 m	28.5 m

**SIMULATION CONFORME AU SEUIL DE LA CHARTE**

iv. Azimut 190°: antennes à faisceau orientable

Pour les antennes à faisceau orientable dans l'azimut 190°, le niveau maximal calculé est compris entre 3 et 4 V/m . La hauteur correspondante est de 26.5 m .



## Vue des Antennes Avant/Après

Avant travaux



Après travaux



## Vue des Azimuts

0 Azimut 100° :



Secteur 1 Azimut 190° :



Secteur 2 Azimut 320° :

